

Cybergun S.C.A.
Assemblée générale du 17 juin 2025
Résultat des votes

Dans le cadre de cette assemblée générale, des actionnaires ont proposé, en séance, des modifications à certaines résolutions inscrites à l'ordre du jour. Ces résolutions ont été adoptées, après modification, par l'assemblée sous leur numéro d'origine. Le cas échéant, les résolutions initialement présentées ont été renumérotées ("bis") et rejetées par l'assemblée. Les modifications apportées sont succinctement présentées ci-après et sont disponibles in extenso sur le site de la société.

Résolution	Objet	Modifications apportées (le cas échéant)	Vote
1	Modification de la dénomination sociale		Adoptée
2	Modifications des articles 6, 13 et 15 des statuts		Adoptée
3	Autorisation à donner à la gérance de procéder à une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de la Société et de sociétés liées et des mandataires sociaux de la Société		Adoptée
4	Délégation de pouvoirs à donner à la gérance à l'effet de procéder à une réduction de capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions	Valeur nominale post-réduction fixée à 0,0009 €.	Adoptée
4 bis	Délégation de pouvoirs à donner à la gérance à l'effet de procéder à une réduction de capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions		Rejetée
5	Délégation de pouvoirs à donner à la gérance à l'effet de procéder à un regroupement d'actions, sous condition de la réalisation préalable d'une ou plusieurs réductions de capital motivées par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions	Parité du regroupement fixée à 850 actions anciennes d'une valeur nominale de 0,0009 € contre 1 actions nouvelle d'une valeur nominale de 0,765 €.	Adoptée
5 bis	Délégation de pouvoirs à donner à la gérance à l'effet de procéder à un regroupement d'actions, sous condition de la réalisation préalable d'une ou plusieurs réductions de capital motivées par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions		Rejetée
6	Délégation de pouvoirs à donner à la gérance à l'effet de procéder à une réduction de capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions, sous condition de la réalisation préalable d'un regroupement d'actions	Valeur nominale post-réduction fixée à 0,25 € (valeur minimale).	Adoptée
6 bis	Délégation de pouvoirs à donner à la gérance à l'effet de procéder à une réduction de capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions, sous condition de la réalisation préalable d'un regroupement d'actions		Rejetée
7	Délégation de compétence à donner à la gérance à l'effet de procéder à une ou plusieurs réductions de capital motivées par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions	Valeur nominale post-réduction fixée à 0,25 € (valeur minimale).	Adoptée
7 bis	Délégation de compétence à donner à la gérance à l'effet de procéder à une ou plusieurs réductions de capital motivées par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions		Rejetée
8	Délégation de compétence à donner à la gérance pour décider du regroupement ou de la division des actions		Adoptée
9	Délégation de compétence à donner à la gérance pour décider de l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou de ses Filiales ou à des titres de créances avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Plafonds abaissés à 8.000.000 € chacun.	Adoptée
9 bis	Délégation de compétence à donner à la gérance pour décider de l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou de ses Filiales ou à des titres de créances avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires		Rejetée
10	Délégation de compétence à donner à la gérance pour décider de l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou de ses Filiales ou à des titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre au public	Plafonds abaissés à 2.000.000 € chacun.	Adoptée
10 bis	Délégation de compétence à donner à la gérance pour décider de l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou de ses Filiales ou à des titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre au public		Rejetée
11	Délégation de compétence à donner à la gérance pour décider de l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société et/ou de ses Filiales ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit de personnes nommément désignées ou de catégories de personnes (investisseurs et salariés, consultants, dirigeants et/ou membres du conseil de surveillance de la Société et/ou de l'une de ses Filiales)	Plafonds abaissés à 2.000.000 € chacun.	Adoptée
11 bis	Délégation de compétence à donner à la gérance pour décider de l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société et/ou de ses Filiales ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit de personnes nommément désignées ou de catégories de personnes (investisseurs et salariés, consultants, dirigeants et/ou membres du conseil de surveillance de la Société et/ou de l'une de ses Filiales)		Rejetée
12	Délégation de compétence à donner à la gérance pour décider de l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société et/ou de ses Filiales ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit de personnes nommément désignées ou de catégories de personnes (créanciers de la Société)	Plafonds abaissés à 5.000.000 € chacun.	Adoptée
12 bis	Délégation de compétence à donner à la gérance pour décider de l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société et/ou de ses Filiales ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit de personnes nommément désignées ou de catégories de personnes (créanciers de la Société)		Rejetée

13	Délégation de compétence à donner à la gérance, en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, pour augmenter le nombre de titres à émettre		Adoptée
14	Délégation de compétence à la gérance pour décider, en cas d'offre publique, de l'émission de bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires		Adoptée
15	Plafond global des augmentations de capital	Plafonds abaissés à 12.000.000 € chacun.	Adoptée
15 bis	Plafond global des augmentations de capital		Rejetée
16	Délégation de compétence consentie à la gérance à l'effet de procéder à l'émission réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles conformément à l'article L. 225-138-1 du code de commerce		Rejetée
17	Pouvoirs pour formalités		Adoptée